

Royaume du Maroc



Ministère de la Justice et des Libertés

Sous la Présidence effective de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Le Ministère de la Justice et des Libertés organise le Dialogue National sur la Réforme Globale et Profonde du Système de la Justice

Les règles déontologiques du Dialogue constructif et fructueux

Le Dialogue est une opération de communication et d'échange d'idées, de convictions et de points de vue entre les interlocuteurs. Il est, en outre, un moyen pour convaincre et se faire convaincre par d'autres avis afin d'accéder à la vérité et à la rectification des concepts. Il n'est pas un champ de controverse mais plutôt un espace de dialogue constructif et fructueux qui doit respecter les règles déontologiques suivantes :

- 1. Respecter les horaires des réunions du Dialogue ;**
- 2. Respecter le temps imparti aux interventions ;**
- 3. Respecter l'organisation des réunions du Dialogue et les décisions de la présidence des réunions ;**
- 4. Œuvrer pour que le Dialogue soit objectif, fructueux et constructif au service de l'intérêt général ;**
- 5. Respecter la divergence de pensées, bien écouter les interlocuteurs, respecter leurs droits à exprimer leur point de vue, éviter d'interrompre les intervenants ou de mésestimer leur avis, éviter de les provoquer ;**
- 6. Eviter les exposés trop théoriques ou de traiter de sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour du débat ;**
- 7. Focaliser sur les problématiques réelles et proposer des solutions pratiques ;**
- 8. Faciliter l'échange entre les parties pour aboutir à des dénominateurs communs qui vont aider dans l'élaboration des recommandations ;**
- 9. Préserver son calme, être impartial et de bonne foi, respecter les règles de bienséance et de transparence totale dans l'expression de son point de vue ;**
- 10. S'écarter des jugements préconçus et s'ouvrir aux différents avis loin des coalitions d'intérêts catégoriels.**